



Troubles de jouissance liés au tabagisme passif : quelle spécialité choisir dans la recherche d'un avocat ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 1er novembre 2010

Il serait intéressant que vous nous indiquiez à quels avocats (quelle spécialité dans la profession) il convient de s'adresser pour connaître ses droits et éventuellement ester en justice dans la cadre des troubles de jouissance liés au tabagisme passif dont nous sommes victimes et nous dire aussi (sans faire de publicité, bien entendu) quels sont ceux qui sont le plus impliqués dans la défense des victimes du tabagisme (au moins dans les grandes villes où le problème est très certainement le plus aigu).

Réponse :

En principe, un avocat spécialiste en droit civil est compétant pour s'occuper d'affaires (entre parties) concernant la réparation d'un dommage. Cependant, si l'on veut un vrai spécialiste (généralement plus cher), un avocat en Droit de l'immobilier connaît des droits des propriétaires, du droit des locataires et des troubles de voisinage.

Le trouble anormal de voisinage ne faisant pas partie du domaine de compétence de l'association, nous ne pouvons pas nous porter partie civile dans ce type d'affaire. Vous pourriez utilement vous rapprocher d'une association de défense des consommateurs.